



Accuser d'harcèlement moral à tort quoi faire ?

Par **laurent**, le **23/04/2012** à **10:16**

Bonjour,

j'ai reçu un avertissement par mon employeur suite à un entretien préalable à une sanction pour harcèlement moral sur une de mes collègues, j'ai tout le temps contesté cet harcèlement par écrit, par ma parole lors des plusieurs entretiens, il y avait eu quelques tensions, mais rien de comparable à un harcèlement, qui ne sont pas dans mes principes.

Deux mois après la personne soit disant harcelée reconnaît que ce n'était pas un harcèlement, et qu'elle a été manipulée par une de ses collègues qui l'a poussé à faire cette fiche d'incident indésirable pour harcèlement, mon employeur ne nous a pas fait faire de médiation comme je crois que cela doit se faire, j'ai subi par le responsable qualité une enquête que j'ai trouvée très diffamatoire, avec des propos qui n'avaient pas été vérifiés, que j'ai contesté par écrit mais la direction n'est jamais revenue dessus et n'a pas voulu communiquer, j'ai très souffert de cette accusation et l'ai très mal supportée, je n'ai pas voulu démissionner ni me mettre en arrêt maladie, je me suis consacré sur mon travail, aujourd'hui avec le retournement de situation, la personne harcelée devrait par écrit en informer la DG ou elle revient sur son accusation et s'expliquer sur la personne qui l'a manipulé.

Pour cela je prends contact avec vous, pour voir comment le préjudice que j'ai subi peut-il être réparé.

Laurent

Par **pat76**, le **24/04/2012** à **17:27**

Bonjour

Vous pouvez engager une procédure au pénal pour dénonciation calomnieuse.